

Décision

Générale

colonial

Décision n° 663/SG/FIN accordant une subvention de sept cent vingt mille francs Djibouti (720.000 FD) à la Coopérative scolaire du Lycée de Djibouti

n° 663/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
29 avril 1968

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1968

Date du numéro
10 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de sept cent vingt mille francs Djibouti (720.000 FD.) est accordée à la Coopérative scolaire du Lycée de Djibouti à titre de participation à l'achat de livres, destinés aux élèves des établissements d'enseignement du deuxième degré. La dépense susvisée est imputable sur le budget du Service local, chapitre 13, article 2, § 6, exercice 1967.